



Le ministère camerounais des Relations extérieures informe que le Consul honoraire de l'Inde à Douala vient d'officialiser l'éligibilité du Cameroun pour le visa électronique (e-visa) indien.

Selon le Minrex, les touristes camerounais détenteurs d'un passeport ordinaire, qui voudraient se rendre en Inde, ne sont plus obligés d'aller au consulat à Douala pour un visa physique. Le Cameroun intègre ainsi officiellement la liste des pays dont les ressortissants peuvent bénéficier d'un e-visa indien. Mais il faut noter que cette facilité en ligne était déjà accessible pour le Cameroun, mais des compagnies aériennes opérant localement n'embarquaient pas des détenteurs de ce type de visa, sous prétexte qu'elles n'avaient pas encore reçu une notification officielle.

Désormais, les voyageurs camerounais qui font leur demande en ligne doivent le faire, au moins 4 jours avant la date d'arrivée. Le visa délivré n'est valable que pour une durée de 30 jours et pour une entrée unique sur le territoire indien. Lors du voyage, il faut transporter une copie du e-visa. Sur place, en Inde, l'on prendra les empreintes biométriques et la photo de l'impétrant au service d'immigration.

Source: Investir au Cameroun
